

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 3 juillet 2014

DCM N° 14-07-03-12

**Objet : Prolongation du dispositif transfrontalier en faveur du bilinguisme en Moselle.**

**Rapporteur: Mme BORI**

Depuis octobre 2000, la Ville de Metz est partenaire du dispositif TRILINGUA, projet transfrontalier porté par le Conseil Général et subventionné par des fonds européens. L'objectif de ce dispositif est de développer l'apprentissage de la langue allemande et d'instaurer un programme d'échanges d'assistants éducatifs au profit des écoles de Moselle et des Kindergärten de Sarre.

À Metz, le dispositif fonctionne au sein des écoles biculturelles St Maximin/Gaston Hoffmann, la Ville prenant en charge 80 % du SMIC chargé d'un interlocuteur natif intervenant en maternelle (20% par le Conseil Général), soit environ 24 856 € brut annuel et 30 % de celui d'un assistant français échangé avec un assistant sarrois intervenant en élémentaire ( 20% par le Conseil Général, 50% par des fonds européens), soit environ 8 500 €, brut annuel.

Ce dispositif devait s'achever le 31 août 2014. Toutefois, le Conseil Général a informé la Ville de Metz de sa demande auprès des instances européennes de prolonger l'actuel programme, et ce jusqu'au 30 juin 2015.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2010, prolongeant le dispositif TRILINGUA jusqu'au 31 août 2014,

VU le courrier du Conseil Général en date du 27 janvier 2014 informant la Ville de Metz d'une possibilité de prolongation du dispositif TRILINGUA jusqu'au 30 juin 2015,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- **D'ACCEPTER** la prolongation de cette action du 31 août 2014 au 30 juin 2015, soit une charge financière d'environ 27 796 € brut,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de signer la convention se rapportant au prolongement de ce dispositif,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'ORDONNER** l'imputation sur les crédits votés au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Vie des Ecoles et patrimoine  
Commissions : Commission Enfance et Education  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 4

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**